



## Communiqué de presse

### L'énergie : le grand défi du territoire francilien à l'ère de l'urgence climatique

Paris, 24 octobre 2023 - 1 million de tonnes CO<sub>2</sub> ont pu être évitées grâce aux subventions du Fonds Chaleur de l'ADEME Île-de-France attribuées entre 2009 et 2022. Pourtant, les efforts ne sont pas encore suffisants, en termes non seulement d'enjeux d'efficacité, de sobriété énergétique et d'ambitions de neutralité carbone de la région, mais également en termes de hausse des dépenses énergétiques. C'est pourquoi **l'ADEME Île-de-France** apporte son soutien aux collectivités et entreprises dans leur transformation énergétique avec des actions qui ont été détaillées à l'occasion des **Assises régionales des énergies renouvelables franciliennes du 19 octobre**, destinées à promouvoir, entre autres, le développement des réseaux de chaleur en Île-de-France.

### *La part encore trop faible des énergies renouvelables et de récupération en Île-de-France*

L'Île-de-France a atteint **17%** de réduction de consommation (tous secteurs confondus) **entre 2005 et 2020**, alors que l'objectif était de **20%** (selon le SRCAE), accusant ainsi un certain retard sur le territoire francilien. Concernant le bâtiment, l'objectif était de **17%** de réduction et seulement **5%** a été atteint. Sur la décarbonation du territoire, **55% des bâtiments sont considérés comme des passoires énergétiques**. Pour permettre de rattraper ces retards, **des énergies renouvelables et de récupération doivent être déployées plus massivement en Île-de-France**.

L'Île-de-France produit une faible part de l'énergie finale qu'elle consomme : à peine **11% - incluant** les consommations de carburant du secteur du transport, l'électricité, le gaz naturel, les produits pétroliers et charbon, le chauffage urbain ou encore le bois. Alors qu'en 2009, le bilan de la production d'énergies renouvelables et de récupération était estimé à **13 TWh/an, soit 5% de la consommation d'énergie du territoire**, la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération, en 2020, est estimée à seulement **9,7% en 2020, soit 17,4 TWh/an**.

L'ADEME Île-de-France a réduit ses [émissions de gaz à effet de serre](#) de 30% entre 2005 et 2020. Pour parvenir à une réduction drastique de carbone, l'ADEME a créé le [Fonds Chaleur](#) permettant de massifier les installations de production de chaleur renouvelable et de récupération, et de développer les réseaux de chaleur qui leur sont liés. Ce fonds, créé en 2009, représentait **520 millions d'euros** d'aides via l'ADEME au niveau national en 2022. En 2024, afin d'accélérer les projets de chaleur renouvelable, le Fonds Chaleur va être augmenté de **0,3 milliards d'euros**. A noter qu'entre 2009 et 2022, la production

d'énergies renouvelables et de récupération ont représenté **5,3 TWh**, ce qui équivaut aux besoins énergétiques de **530 000 foyers** (un foyer équivaut à un logement de 3 personnes vivant dans un 70 m<sup>2</sup>).

Ce Fonds est donc nécessaire pour massifier les solutions en faveur de l'efficacité énergétique, l'Île-de-France étant responsable à elle seule de **10 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France**.

### ***Comment l'ADEME Île-de-France contribue-t-elle à l'efficacité et la sobriété énergétique ?***

En Île-de-France, les énergies renouvelables thermiques représentent **91 % de la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)**. Or leur potentiel est encore très important ! « Nous incitons les porteurs de projets à se raccorder à un réseau de chaleur existant pour optimiser les systèmes de production et de distribution, avant d'envisager la création de leur propre moyen de production », explique **Claire Florette, Responsable du pôle transition énergétique à l'ADEME Île-de-France**. Pour optimiser cette mise en commun des ressources, l'ADEME Île-de-France envisage de monter un **réseau d'animateurs sur la chaleur renouvelable**.

Pour répondre aux objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique, les collectivités et les entreprises ont besoin d'outils. C'est pourquoi l'ADEME Île-de-France a créé plusieurs dispositifs. Parmi eux :

- La démarche **EnR Choix**, créée en 2013 et mise à jour en 2023, vise à **donner la priorité aux économies d'énergie**. « La réduction des consommations est primordiale si l'on veut atteindre les objectifs de neutralité carbone et être moins dépendants des variations du coût de l'énergie, mais nous sommes conscients que les porteurs de projets manquent parfois d'ingénierie et ont besoin d'être accompagnés sur le terrain », souligne **Claire Florette**.
- Le **Conseiller en énergie partagé (CEP)**, qui donne la possibilité aux petites communes d'analyser tous leurs flux afin de définir la meilleure stratégie de réduction des consommations.
- Le **Contrat de performance énergétique**, qui permet aux maîtres d'ouvrage de fiabiliser les économies d'énergie.
- Le **Schéma directeur immobilier énergétique**, outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités, offre la possibilité à la collectivité d'assurer un suivi des performances de son patrimoine dans le temps, afin de maîtriser le coût global des équipements.
- Les **contrats de chaleur renouvelable** territoriaux (CCRT), qui aident à massifier et accélérer la production d'ENR&R thermique dans les territoires. L'ADEME Île-de-France apporte un soutien financier à la réalisation de groupes de projets ayant recours à de la chaleur d'origine renouvelable et de récupération.

Cette année, lors des [Assises des énergies renouvelables franciliennes](#) du 19 octobre 2023, l'ADEME Île-de-France a notamment présenté des retours d'expériences avec le **projet du SITRU** (*Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de Seine*), qui a fait le choix du réseau de chaleur pour valoriser l'énergie fatale de l'unité d'incinération des ordures ménagères. L'objectif étant de proposer une énergie verte et compétitive aux habitants des collectivités adhérentes (*Chatou, Carrières-sur-Seine, Houilles et Montesson*), et d'améliorer l'indicateur PE TGAP (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*) de l'usine afin d'obtenir le statut de centre de valorisation énergétique. Ce projet contribue à distribuer de la chaleur à hauteur de **37 GWh** pour un taux d'ENRR de **98% en 2019, et a doublé la taille de son réseau en 2023 avec 30 km de réseau**. De plus, des extensions sont prévues sur Sartrouville ainsi qu'un export de chaleur vers le réseau de chaleur de Rueil-Malmaison en 2024.

#### **L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE EN BREF :**

*En tant qu'établissement public rattaché aux ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.*

*L'ADEME Île-de-France agit sur 3 domaines clés de la transition : économie circulaire et déchets, territoires durables et transition énergétique. 45 collaborateurs mobilisent entreprises, collectivités et associations afin de les accompagner dans la recherche, le financement et la mise en œuvre de projets éthiques et durables.*

Sites web : <https://www.ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france/>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

[https://twitter.com/ademe\\_IDF](https://twitter.com/ademe_IDF)

#### **Contact presse**

**Agence Look Sharp**

**Léna Derudder & Alexandre Le Moal**

**06 12 83 31 66 / 06 95 85 44 85**

**[ademe-idf@looksharp.fr](mailto:ademe-idf@looksharp.fr)**